



HAL
open science

Les enjeux départementaux des questions de politique nationale et internationale : l'exemple des débats du conseil général du Pas-de-calais de 1945 à 1958.

Philippe Roger

► **To cite this version:**

Philippe Roger. Les enjeux départementaux des questions de politique nationale et internationale : l'exemple des débats du conseil général du Pas-de-calais de 1945 à 1958.. 2006. halshs-00104548

HAL Id: halshs-00104548

<https://shs.hal.science/halshs-00104548>

Preprint submitted on 6 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les enjeux départementaux des questions de politique nationale et internationale : l'exemple des débats du conseil général du Pas-de-Calais de 1945 à 1958.

Les procès-verbaux des délibérations des conseils généraux, et en particulier ceux du conseil général du Pas-de-Calais, ne sont pas ignorés des historiens qui savent que ces assemblées départementales, même si elles manquent quelquefois de prestige, comptent dans leurs rangs des notables importants et que leur action n'était pas négligeable même avant la loi de décentralisation de 1982. Citons par exemple les travaux de Jean Vavasseur-Desperriers consacrés à Charles Jonnart et ceux de Régis Renoncourt sur le conseil général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914. Les prérogatives que la loi de 1871 attribue aux assemblées départementales sont moins réduites qu'on a pu le dire, la loi ayant en fait été conçue dans un esprit relativement décentralisateur et la pratique ayant plutôt eu tendance à les accroître. Les conseils généraux sont en outre le lieu d'un débat actif. Le rôle d'interface entre politique nationale et politique locale que jouent les conseils généraux et en particulier les résonances des questions nationales et internationales dans les débats départementaux restent cependant très rarement étudiés, soit que ce rôle ait pu paraître secondaire, soit que la plupart des études aient privilégié la dimension purement départementale. Or la lecture des procès-verbaux des délibérations du conseil général du Pas-de-Calais entre 1945 et 1958 montre la place considérable qu'y occupent alors les questions de politique nationale ou internationale. Cette place ne saurait vraiment surprendre : la période étudiée voit les oppositions politiques atteindre en France un niveau paroxystique et les forces politiques en présence (communistes et socialistes constituant les principaux partis politiques du département) sont engagées dans une lutte impitoyable. Elle peut cependant apparaître en contradiction avec la loi de 1871, qui confie avant tout aux assemblées départementales une mission de gestion et d'administration : les contemporains, ainsi que nous aurons l'occasion de l'étudier, ont d'ailleurs été eux-mêmes souvent très sensibles à cette contradiction. Ceci conduit à se demander quel rôle peuvent jouer ces questions dans le fonctionnement de l'assemblée départementale ? S'agit-il de débats purement rhétoriques ? Dans ce cas, c'est une forme de rhétorique d'assemblée qu'il convient d'étudier ici. Ces débats ne révèlent-ils pas aussi d'autres enjeux ? Ne jouent-ils pas en particulier un rôle déterminant dans la structuration et donc, au moins indirectement, dans certaines formes d'action du conseil général ?

La légitimité des débats politiques

Les questions de politique nationale et internationale sont abordées, lors des séances du conseil général, dans quatre cadres différents.

- Dans les discours d'ouverture des sessions. Ces discours sont l'œuvre du doyen d'âge, c'est-à-dire de 1945 à 1957 André de la Gorce conseiller pratiquement inamovible du canton d'Hucqueliers depuis 1913 puis en 1958 d'Alfred Coutet, conseiller du Parcq. D'autres discours sont aussi prononcés par les présidents de l'assemblée départementale, Guy Mollet, Louis de Sénéchal, Emile Durieux.

- Lors de l'élection du président qui est naturellement un temps fort de l'affrontement politique.

- Lorsque sont débattus les budgets et en particulier les subventions. La séance du 10 décembre 1956 voit ainsi une demande de subvention en faveur des Hongrois déboucher sur un affrontement entre les communistes qui demandent qu'elle soit versée au gouvernement Kadar, provoquant de vives réactions, et le reste du conseil général qui se prononce en faveur d'un versement au fonds national de secours à la Hongrie¹.

Ce sont cependant surtout les vœux déposés par les conseillers généraux qui introduisent les questions de politique nationale ou internationale dans les débats. La place importante que prennent de ce fait les problèmes politiques fait cependant l'objet, pendant la période étudiée, d'une

contestation générale des conseillers généraux de droite. Ceux-ci se réfèrent souvent à la loi de 1871, en particulier à son article 51 qui interdit clairement les vœux politiques². Ils développent inlassablement les mêmes arguments : le conseil général ne doit pas revenir sur des sujets déjà abordés dans le cadre parlementaire³, l'assemblée départementale a pour tâche d'appliquer la loi et non de s'y opposer.⁴ Sa mission essentielle, sur laquelle elle doit se concentrer, est la gestion des affaires départementales⁵ : En agissant autrement le conseil général dépasse ses attributions et gaspille un temps précieux⁷, les discussions de ce type étant nécessairement stériles. En s'occupant de sujets de politique nationale ou internationale, l'assemblée départementale se prononce en effet sur des questions sur lesquelles elle ne dispose pas des informations nécessaires pour se faire une opinion exacte des enjeux, pour proposer un choix utile et au sujet desquelles elle ne peut apporter aucune sanction⁸. Il apparaît logique que, dans ces conditions, les conseillers généraux de droite ne déposent pratiquement pas de motion politique.

Ces derniers s'efforcent également d'éviter que ce type de vœux ne soit discuté par l'assemblée départementale. Ils demandent à plusieurs reprises que le conseil n'engage pas de débat sur des vœux dont la signification est nettement politique⁹. Ces demandes sont faites pour la plupart d'entre elles entre 1951 et 1955 à un moment où la majorité dont disposent les socialistes est fragile et elles ne sont par toujours rejetées. Jules Pouget obtient aussi la majorité lors de la séance du 12 octobre 1951, même si ce succès est de courte durée puisqu'il ne peut empêcher qu'un débat sur la laïcité scolaire soit presque aussitôt engagé. Pierre Guillain est soutenu par la majorité des conseillers généraux lorsqu'il estime le 20 mai 1952 qu'une seule concession, la lecture de leurs textes, doit être faite aux auteurs de vœux à caractère politique, mais que ceux-ci ne seront ensuite discutés que sur décision conforme de l'assemblée départementale¹⁰.

La position prise par la droite peut s'expliquer par un scrupule juridique, plusieurs de ses leaders ayant une formation juridique, ce qui n'est alors pas le cas pour la gauche : l'article 51 de la loi de 1871 est effectivement dépourvu d'ambiguïté. Peut-être faut-il aussi prendre en compte chez beaucoup de ces conseillers la marque de la culture politique libérale et de la relative disqualification du politique qui la caractérise : à la politique qui divise, il convient de préférer la gestion qui unit. La droite exprime assez régulièrement le souhait que les débats du conseil général soient aussi dépolitisés que possible et animés avant tout par un souci de bonne gestion du département. Cela la conduit à demander de manière répétée l'abandon de la répartition des élus par groupe politique adoptée au lendemain du second conflit mondial au profit d'un regroupement par arrondissement qui permettrait de privilégier les questions économiques¹¹.

Il est cependant évident que la position de la droite s'explique aussi, de manière plus immédiate, par des raisons stratégiques. La droite n'est jamais majoritaire au sein de l'assemblée départementale pendant la période étudiée. Les vœux à caractère politique qu'elle pourrait déposer seraient donc systématiquement rejetés. L'attitude adoptée par la droite apparaît donc largement comme une question d'opportunité. C'est ce que souligne le socialiste Bernard Chochoy, déjà conseiller avant la guerre, qui indique que la minorité socialiste devait alors subir les vœux politiques votés par la majorité conservatrice¹². Cette affirmation n'est pas vraiment contestée par les interlocuteurs de Bernard Chochoy, Jules Pouget et Robert de Guigné qui ne s'estiment cependant pas liés par la pratique d'assemblées auxquelles ils n'appartenaient pas et qui répètent la nécessité de rompre avec ces usages, affirmant que leur position ne varierait plus à l'avenir, même si la majorité venait à basculer une nouvelle fois au sein du conseil général¹³.

Un épisode tend à confirmer que la position de la droite est en grande partie d'ordre tactique. En décembre 1958, à un moment où l'équilibre politique du conseil général est sensiblement différent puisque la droite et la gauche ont alors, à l'exception de la très petite minorité communiste, formé depuis la séance du 13 octobre 1958 une sorte d'union sacrée, Jean Lefranc dépose un vœu exprimant la reconnaissance du conseil général à l'égard du président Coty et rendant hommage au général de Gaulle pour avoir préservé l'unité nationale, sauvegardé le régime républicain et évité la guerre civile. Ce texte est adopté à l'unanimité moins une abstention¹⁴. Il est vrai qu'aux yeux des conseillers de droite, pareille déclaration apparaissait peut-être moins politique que nationale et consensuelle.

La quasi-absence de motions politiques déposées par la droite sous la Quatrième République et sa volonté de dépolitiser l'action du conseil général s'accompagnent de demandes répétées en faveur d'une répartition proportionnelle des vices-présidences et des postes de secrétaires. La droite qui constitue toujours une minorité mais une minorité importante, surtout après les élections cantonales de 1949 et de 1951, d'efforce donc d'exercer, sinon un impossible contrôle, du moins une influence accrue au sien de l'assemblée départementale. Cette stratégie devait se révéler payante en 1958.

Le MRP ne joue, dans le conseil général du Pas-de-Calais, qu'un rôle éphémère. Le groupe républicain populaire ne dépose qu'un seul vœu à caractère politique, portant sur l'élaboration de la constitution, en 1946¹⁵. L'influence du MRP, déjà réduite entre 1945 et 1949, devient tout à fait marginale après cette date.

La stratégie communiste est à peu près exactement à l'opposé de celle de la droite. A peu près les deux tiers de tous les textes à caractère politique sont déposés par les conseillers communistes qui ne constituent pourtant plus, après les élections de 1949, qu'une très petite minorité. Ces vœux sont quelquefois très nombreux et c'est ainsi, par exemple, qu'une grande partie de la séance du 4 mai 1951 est consacrée à l'examen des motions politiques déposées par les communistes¹⁶. Il apparaît évident, à la lecture des procès-verbaux, que les communistes n'établissent jamais de véritable distinction entre les enjeux nationaux, internationaux et locaux, ces derniers n'ayant aucune spécificité. Ce sont presque toujours, en définitive, des considérations de politique mondiale qui, en définitive, déterminent l'action communiste, même si les questions locales y sont articulées, quelquefois d'ailleurs avec une habileté certaine. Aux arguments de la droite qui rappelle le texte de la loi de 1871, Jean Bardol répond en 1951 que la droite refuse en fait « toute discussion sur l'amélioration des conditions de vie de la classe laborieuse »¹⁷. Surtout, il affirme en 1952 que toute tentative visant à dépolitiser l'action du conseil général est vaine, tout vœu présentant nécessairement un caractère politique. Si les arguments de la droite devaient l'emporter, aucune motion ne pourrait plus être discutée¹⁸.

Le nombre des vœux communistes, leur caractère souvent violent (sur lequel nous aurons l'occasion de revenir) ont très clairement pour but de rechercher l'affrontement avec la majorité. Les conseillers généraux communistes privilégient donc leur tâche de propagandistes, mais au prix d'un isolement presque total.

La position des socialistes apparaît intermédiaire entre celle de la droite et celle des communistes. Les socialistes déposent à peu près un tiers des vœux politiques. Jusqu'au début de l'année 1947, les vœux socialistes, assez nombreux, sont souvent parallèles à ceux que déposent les communistes, ce parallélisme étant particulièrement clair lors de la séance du 25 avril 1946 où les motions SFIO et communiste qui sont deux appels à voter oui lors du référendum du 5 mai suivant sur la constitution sont toutes deux approuvées par 23 voix contre 16 : les communistes ont approuvé la motion socialiste et s'il n'est pas possible de savoir qui a approuvé le vœu communiste voté à main levée, il est absolument évident que ce sont les conseillers socialistes qui en ont assuré le succès¹⁹. La situation est déjà beaucoup plus tendue lors de la séance du 13 mai 1947. Gaston Coquel critique alors sévèrement un vœu socialiste de soutien à la politique des gouvernements Léon Blum et Paul Ramadier. Le groupe MRP s'associe aux socialistes dont le texte est adopté par 39 voix et 4 abstentions. Lors de la même séance, un vœu communiste protestant contre l'éviction des ministres communistes intervenue le 4 mai est rejeté par 32 voix contre 4 et 2 abstentions. Ces deux votes donnent lieu à de vifs échanges, Gaston Coquel affirmant que si les socialistes détiennent la majorité des sièges au conseil général, il représente avec ses trois collègues la majorité de la classe laborieuse du département. Les communistes, fidèles à leur vieille opposition entre la démocratie réelle et la démocratie formelle, critiquent le mode d'élection du conseil général dont ils nient à la fois la légitimité et la représentativité. En mai 1947, socialistes et communistes parviennent cependant encore à opérer une synthèse entre les vœux déposés par Emile Vanrullen et André Parent qui visent, implicitement dans le cas socialiste, explicitement dans le cas communiste, les gaullistes qui s'organisent alors. Cette synthèse obtient alors l'unanimité moins deux voix, celles de Jules Pouget et de Pierre Guillain²⁰. La séance du 13 mai 1947 constitue donc, à un moment où les jeux ne sont pas encore faits, au moins dans le cadre du conseil général, l'occasion de tester les

majorités possibles. Les textes socialistes présentant une connotation politique se raréfient ensuite mais sans disparaître. Aux attaques de la droite qui reproche à la SFIO de s'écarter de la loi de 1871, les socialistes répliquent que les souhaits exprimés par le conseil général ont précisément pour but d'obtenir la modification d'une loi ou d'un règlement²¹. Selon Bernard Chochoy, les élus du département doivent avoir la possibilité d'indiquer leur position sur les affaires en cours et un usage excessif de la question préalable diminuerait en fait dangereusement les pouvoirs du conseil général²². Les socialistes ne s'opposent presque jamais à ce que les textes déposés par les communistes soient débattus. Sans doute faut-il prendre en compte le souci de ne pas faire apparaître les communistes comme une minorité brimée pas la majorité départementale²³. Il semble aussi que pour les socialistes, il ne soit pas vraiment gênant de s'écarter de la lettre de la loi, le conseil général constituant un lieu où presque tous les sujets peuvent être abordés. Emile Vanrullen s'oppose cependant avec succès à un débat le 22 janvier 1949 lorsque les communistes demandent une amnistie pleine et entière pour les mineurs condamnés ou licenciés à la suite des grèves d'octobre et de novembre 1948. Ils justifient ce refus de débattre une question qui est évidemment un enjeu départemental au moins autant que national par la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la magistrature qui obligent le conseil général à s'abstenir de se prononcer sur des affaires dont est saisie la justice²⁴.

Quelles positions les préfets adoptent-ils face à cette question des vœux politiques ? Marcel Lanquetin n'effectue qu'un bref passage dans le Pas-de-Calais, au contraire de son successeur, Georges Phalempin, originaire du département où il est né en 1902. Georges Phalempin a commencé sa carrière pendant l'entre-deux-guerres au ministère de la Marine. Relevé de ses fonctions en 1940, il est mis à la disposition du ministre de l'Intérieur après sa réintégration. Après de brefs passages dans les Landes et dans la Loire Inférieure, il est nommé préfet du Pas-de-Calais en 1946 et reste jusqu'en 1958 dans ce département. L'attitude de Georges Phalempin est en fait assez prudente et souvent proche de celle des socialistes dont il partage les options politiques. A quelques exceptions près, il ne pose la question préalable que pour les vœux communistes, ce qui n'est bien sûr guère surprenant. Encore ne s'y oppose t'il pas systématiquement, ne les refusant que si leur caractère politique est trop affirmé ou s'ils portent sur des sujets trop sensibles : toutes les motions communistes portant sur la guerre d'Algérie se heurtent ainsi à une question préalable du préfet.

Les débats du 20 mai 1952 illustrent assez bien l'attitude de Georges Phalempin. Lors de cette séance, le préfet accepte que soient discutés des vœux communistes implicitement hostiles au gouvernement et demandant une reprise des échanges commerciaux avec les pays de l'Est mais émet des réserves lorsque le gouvernement Pinay est explicitement critiqué et surtout demande aux conseillers généraux de ne pas engager de débat lorsque les communistes demandent la levée de l'interdiction de jouer « Drame à Toulon » dans le Pas-de-Calais et la libération immédiate d'Henri Martin. A Pierre Guillain, qui s'étonne de ces variations, le préfet répond qu'il s'agit d'une différence d'appréciation, les vœux précédents ne lui étant pas apparus comme essentiellement politiques mais comme revêtant un caractère plutôt économique. Aucun doute ne subsiste en revanche à son avis sur ce vœu qui, de surcroît, ne relève pas de la compétence départementale. La question préalable est alors votée à l'unanimité moins les deux voix des conseillers communistes. Le préfet ne pose pas ensuite la question préalable lorsque les communistes accusent les Etats-Unis d'employer l'arme bactériologique en Corée. A Jean Bardol qui signale ce qui lui semble un manque de logique, Georges Phalempin répond qu'il vient simplement de prendre connaissance de ce texte²⁵.

La séance du 13 mai 1957 mérité également d'être décrite. Ce jour là, le préfet pose quatre fois la question préalable à la suite du dépôt de vœux communistes demandant l'ouverture de négociations pour le règlement pacifique du problème algérien, l'annulation de la visite du président de la République au pape, l'arrêt immédiat des expériences nucléaires et l'engagement des puissances à ne jamais utiliser les armes nucléaires et thermonucléaires, le report de la nomination du général Speidel, qualifié d'hitlérien, au commandement des forces terrestres de l'OTAN. Hans Speidel, spécialiste des questions françaises dans la Reichswehr, chef d'état-major de Rommel, est chassé de

la Wehrmacht après la tentative de coup d'état contre Hitler en juillet 1944. Il devient après la guerre conseiller militaire du gouvernement de Bonn. A chaque fois, la question préalable est adoptée à l'unanimité moins trois voix, qui sont bien sûr celles des conseillers généraux communistes. Le cinquième vœu communiste demande le maintien des crédits civils, tout en affirmant la nécessité de réaliser des économies sur les crédits alloués à la guerre d'Algérie. Le Préfet estime qu'il s'agit d'un problème à la fois économique et politique mais que le paragraphe consacré à la question algérienne l'oblige à poser une nouvelle fois la question préalable. Jean Bardol propose alors la suppression de cette partie du vœu, mais Georges Phalempin et le président du conseil général refusent cette proposition, le règlement prévoyant qu'une motion déposée dans les deux heures qui suivent l'ouverture de la session ne peut être modifiée. La question préalable est alors à nouveau adoptée²⁶. La proposition communiste d'une augmentation immédiate du SMIG peut en revanche être discutée sans que le préfet intervienne²⁷. Georges Phalempin n'utilise donc pas systématiquement la question préalable, ce qui n'implique en aucun cas une quelconque sympathie à l'égard des conseillers généraux communistes. A partir de 1949, le préfet et ses collaborateurs, s'estimant diffamés et insultés par les élus communistes ou leurs amis politiques, cessent de répondre à leurs lettres. Lorsque Jean Bardol et André Mancey déposent un vœu qui dénonce la discrimination dont ils s'estiment victimes, ils se heurtent le 30 septembre 1952 à l'opposition résolue du préfet soutenu par la majorité du conseil général et en particulier par les socialistes. C'est en fait surtout à droite que l'attitude du préfet suscite le plus de réticence, Pierre Guillain et Jules Pouget préférant en définitive s'abstenir, ce dernier expliquant qu'il ne saurait approuver une discrimination à l'égard d'élus quels qu'ils soient mais qu'il ne peut pas davantage soutenir l'attitude des communistes²⁸. Georges Phalempin peut éviter de poser systématiquement la question préalable parce qu'il sait que la quasi-totalité des vœux communistes seront de toute façon rejetés à une majorité écrasante. Il l'indique d'ailleurs expressément le 22 septembre 1954 à l'issue d'un débat consacré à un vœu communiste dirigé contre la CECA présentée comme une entreprise de liquidation de l'industrie française²⁹. La question préalable n'est de toute façon pas systématiquement votée par les conseillers généraux. Dans son rapport au ministre de l'intérieur daté du 5 novembre 1955, le préfet signale que la présentation par le groupe socialiste d'un vœu politique sur l'Afrique du Nord l'a conduit à poser la question préalable. Celle-ci est repoussée à une faible majorité et Georges Phalempin quitte alors la salle des séances, suivi de tous les conseillers de la minorité. Le vœu présenté est alors adopté par les conseillers restés en séance, socialistes et communistes. Le quorum n'est cependant plus atteint. Cet incident reste cependant assez exceptionnel pendant la période étudiée.

Si la place des questions nationales et internationales pose constamment problème dans une assemblée que la loi voue d'abord à l'examen des problèmes locaux (et d'ordre sans doute plus administratif que politique), il faut mentionner un domaine où la distinction entre politiques nationale et locale disparaît, quelle que soit l'obédience des conseillers : c'est celui de la décentralisation. Celle-ci est naturellement surtout évoquée au début de la période étudiée et le souci d'assurer une plus grande autonomie aux départements est alors partagé par tous au sein du conseil général. L'idée d'une ambitieuse réforme des pouvoirs départementaux avait d'ailleurs assez souvent été évoquée lors des élections cantonales de 1945 ce qui était assez naturel à un moment où l'on évoquait de nouvelles institutions qui devaient théoriquement étendre les libertés locales³⁰. Sans doute faut-il également prendre en compte l'impression, qui semble avoir été largement répandue après le second conflit mondial, que le Pas-de-Calais était un département sacrifié ou du moins, largement oublié par le pouvoir central. L'effort de ses populations n'aurait pas reçu sa juste rétribution par la communauté nationale. Tel est du moins le discours que tient en octobre 1945 Guy Mollet qui vient d'être élu président du conseil général³¹. Cette idée, sans doute apparue pendant la guerre, lorsque les départements de la zone rattachée se sentaient en quelque sorte à l'écart de la nation, s'exprime, quelquefois avec une certaine âpreté, dans les débats de 1945 et 1946. La question est ensuite abordée plus rarement, la décentralisation n'apparaissant plus à l'ordre du jour, mais l'idée revient de temps en temps, en particulier, mais pas seulement, chez les communistes, que le cadre légal dans lequel s'inscrit l'action du conseil général est obsolète, en

particulier en matière financière et que le Pas-de-Calais n'obtient pas son dû, que ce soit, pendant les années d'après-guerre, dans le domaine du ravitaillement, ou, ultérieurement, en matière d'infrastructures routières, de postes de fonctionnaires ou de politique industrielle. Ces revendications (qui s'appuient d'ailleurs souvent sur des données objectives) ne recouvrent cependant évidemment, comme le précisent les conseillers eux-mêmes, aucune tentation séparatiste : les populations du Pas-de-Calais se sentent françaises.

Rôles et caractéristiques de débats politiques

L'importance des débats de politique nationale ou internationale est suffisante pour affecter l'équilibre du conseil général. L'on pense naturellement d'abord à la situation de 1947 avec le passage dans l'opposition des conseillers communistes. Encore convient-il d'observer que la rupture entre socialistes et communistes s'effectue dans l'assemblée départementale moins rapidement et avec davantage d'hésitations qu'on ne pourrait le croire. Elle n'est en fait réellement consommée qu'en 1948 voire en 1949, non sans regrets de la part de certains socialistes. Ce passage des communistes dans l'opposition écorne la confortable majorité dont disposent les socialistes mais sans la remettre en cause dans l'immédiat³². C'est en fait surtout en 1954 que les débats politiques ont failli provoquer un changement d'équilibre au sein du conseil général. Lors de la séance du 27 septembre 1954, Louis le Sénéchal, président sortant de l'assemblée départementale qui avait remplacé Guy Mollet à ce poste en 1946, annonce son intention de ne pas se représenter. Il a en effet, en tant que député, voté contre la ratification de la CED en dépit des consignes données par la SFIO et il estime en conséquence ne plus pouvoir exercer la présidence. Cette décision provoque la réaction de Jules Pouget qui, tout en faisant l'éloge du président sortant, estime illogique qu'une question comme celle de la CED qui, quelle que soit son importance intrinsèque, n'appartient pas aux prérogatives du conseil général, puisse peser d'un poids aussi important dans son fonctionnement interne. L'élection du successeur de Louis le Sénéchal est ensuite assez mouvementée et difficile pour les socialistes quelque peu affaiblis depuis 1949 et 1951. Trois candidats sont en présence : André Mancey pour les communistes, Pierre Guillain pour les indépendants, Emile Durieux pour les socialistes. A l'issue du premier tour, Pierre Guillain arrive en tête, devançant Emile Durieux de deux voix, c'est-à-dire exactement le nombre de suffrages obtenus par le candidat communiste. Jean Bardol annonce alors que les communistes vont voter pour Emile Durieux, insistant sur la nécessité de l'unité d'action entre communistes et socialistes, en particulier dans le cadre de la lutte contre le réarmement allemand. La décision de Jean Bardol provoque de vives réactions chez les socialistes, Emile Vanrullen précisant que la SFIO n'entretient aucun contact avec le parti communiste dont elle ne sollicite absolument pas les suffrages. Jean Lefranc demande alors à Emile Durieux s'il accepterait d'être l'élu des communistes, s'attirant une réplique de Louis le Sénéchal qui souligne le tort qu'une pareille déclaration causerait au candidat de la gauche, l'apport des voix communistes pouvant alors provoquer le retrait d'autres voix. Emile Durieux et Pierre Guillain arrivent à égalité au deuxième tour et un troisième tour est nécessaire pour que le candidat présenté par les socialistes l'emporte d'une seule voix³³. La querelle de la CED a donc bien failli provoquer un changement d'équilibre au sein du conseil général du Pas-de-Calais !

L'importance prise par les débats politiques explique sans doute en partie le caractère assez violent qu'ils peuvent revêtir. Cette violence oppose assez peu, en définitive, les socialistes et la droite dont les affrontements sont en général vifs, sans exclure malgré tout dans la plupart des cas une certaine courtoisie réciproque. La violence est d'abord celle du discours communiste, ce qui est caractéristique de la période étudiée, celle de la guerre froide et de la seconde glaciation stalinienne. Elle provoque une riposte énergique de la part des socialistes. Deux interventions de Jean Bardol constituent de bons exemples de la violence qui peut alors marquer les débats politiques de l'assemblée départementale. Le 17 octobre 1951 et le 27 avril 1955, Jean Bardol analyse les résultats des élections cantonales qui viennent d'avoir lieu. En 1951, il dénonce une assemblée de mal élus, illustrant « le mensonge de la démocratie bourgeoise, de la démocratie des riches »,

reprenant un thème dont nous avons déjà indiqué le caractère récurrent dans le discours communiste pendant la période étudiée. Il évoque la « collusion honteuse » des dirigeants socialistes et du RPF « fasciste »³⁴. En préférant cette « entente sordide » au programme « de paix et d'indépendance nationale », proposé par la fédération communiste du Pas-de-Calais, ceux-ci ont renouvelé « les trahisons de leurs confrères socialistes allemands qui portèrent Hitler au pouvoir... Ils ont choisi la politique de préparation à la guerre antisoviétique et de fascisation du pays. Ils ont choisi la domination américaine et ainsi trahi une fois de plus l'école laïque³⁵. Louis le Sénéchal accuse alors Jean Bardol de mentir avant de lui répondre un peu plus tard : « Nous ne comprenons pas le russe »³⁶.

Lorsque Jean Bardol évoque à nouveau en avril 1955 l'unité ouvrière trahie par les dirigeants socialistes, il suscite des réactions encore plus vives. Fernand Darchicourt s'exclame : « Vous sacrifiez les intérêts de la France pour l'étranger »³⁷. Plus laconiquement, Jeannil Dumortier ajoute : « A Moscou ! »³⁸. Emile Vanrullen accuse à nouveau Jean Bardol de mentir. Lorsque le conseiller communiste poursuit en évoquant la situation des mineurs du Pas-de-Calais, Jeannil Dumortier, faisant allusion à la villa « l'oliveraie » qu'habite alors au Cannet le numéro 1 du PCF et dont des indiscretions ont révélé au début de l'année 1955 qu'elle avait été achetée 22 millions par le parti, s'écrie : « Vive la côte d'Azur et Maurice Thorez ! »⁴⁰ Jean Bardol répond alors que la SFIO compte deux nouveaux provocateurs, provoquant une nouvelle interruption de Jeannil Dumortier : « Tu me fais beaucoup d'honneur ». Pour Emile Vanrullen, la collaboration des socialistes avec les communistes est d'autant plus exclue que ces derniers ne sont en fait que les partisans d'un nationalisme étranger et il rappelle l'attitude de l'un d'entre eux (évidemment Maurice Thorez) (qui) avait raté le coche du patriotisme en s'exilant à Moscou... »⁴¹. Jean Bardol lui réplique alors « que les communistes n'ont pas de leçon de patriotisme à recevoir de vous ou de ceux qui, comme Chochoy, ont été condamnés pour attentisme par leur propre parti »⁴². Bernard Chochoy avait effectivement été exclu de la SFIO en 1944 –avant d'y être rapidement réintégré. Emile Vanrullen cite alors ses états de service et ceux de Bernard Chochoy auxquels il oppose la situation de Maurice Thorez, « à Moscou, bien tranquillement à l'abri... »⁴³. Les communistes, poursuit-il, ont certes fait preuve de patriotisme bolchevique lorsque la Russie a été attaquée, mais cela ne les réhabilite pas aux yeux des Français⁴⁴. L'évocation de la désertion de Maurice Thorez et de son séjour en URSS pendant le second conflit mondial n'est pas surprenante. Elle constitue un élément récurrent de la rhétorique anticommuniste des socialistes français pendant la guerre froide : c'est un argument majeur pour contester aux communistes le titre qu'ils s'octroient depuis la Libération de premiers résistants et de meilleurs patriotes de France. L'affrontement entre les deux partis marxistes finit par provoquer une réaction de Jean Lefranc qui constate que les débats s'égarent complètement et surtout de Jules Pouget qui déclare qu'il n'a « pas l'intention de troubler l'atmosphère de cette Assemblée d'autant que nous assistons à l'aurore d'une entente cordiale que je ne voudrais pas compromettre. Dans l'esprit de M Bardol, nous appartenons à la réaction. Nous sommes « la volaille à plumer », cependant nous n'ajouterons pas nos cris à ceux des autres volailles du poulailler »⁴⁵.

La violence qui peut caractériser les séances du conseil général reste uniquement verbale. Un incident assez curieux mérite toutefois d'être mentionné. Une motion socialiste protestant contre l'agression dont ont été victimes Emile Durieux et Bernard Chochoy au cours d'une réunion contradictoire tenue le 25 mars 1950 dans un café d'une commune rurale est débattu le 8 mai 1950. Cet épisode, au cours duquel les deux sénateurs sont blessés par un verre brusquement jeté contre eux avant même qu'ils n'aient pris la parole est lié à la résurgence d'un mouvement qui pourrait sembler anachronique, le dorgérisme. Il est en effet évident que celui-ci appartient pour l'essentiel à l'avant-guerre, mais Dorgères essaie dès 1948 de faire renaître son mouvement de ses cendres, partant en guerre contre la politique menée par les nouveaux dirigeants de l'agriculture française, faisant campagne contre les partis politiques du PCF au MRP, contre les fonctionnaires, les lois sociales et les trusts accusés de pourrir la France⁴⁶. Il est révélateur du climat politique de l'époque étudiée que le conseiller général communiste présent lors de cette séance s'abstienne lors du vote de ce vœu (adopté par ailleurs à l'unanimité) alors même que peuvent sembler resurgir un mouvement

et des méthodes caractéristiques de l'extrême droite de l'entre-deux-guerres et dont le préfet Phalempin souligne la dangerosité⁴⁷.

Il est bien sûr impossible, dans le cadre d'un article, d'aborder toutes les questions de politique nationale ou internationale qui apparaissent au cours des débats du conseil général. Un certain nombre d'entre elles, liées à une conjoncture politique précise, ne sont d'ailleurs mentionnées que de manière très ponctuelle : c'est le cas, par exemple, de l'épuration ou de l'investissement raté de Christian Pineau en 1955. D'autres, que nous allons étudier à présent, revêtent par contre une importance particulière.

La politique américaine et soviétique

Elle est fréquemment évoquée par les conseillers généraux entre 1947 et le milieu des années 1950, ce qui est assez naturel dans le contexte de la guerre froide. Le plan Marshall est évidemment attaqué par les communistes et, au contraire, défendu par les socialistes⁴⁸. Le débat le plus important que l'assemblée départementale consacre à l'ERP a lieu le 22 janvier 1949 à la suite du dépôt d'une motion communiste demandant que les crédits Marshall soient utilisés pour une politique de constructions scolaires. Cette proposition suscite évidemment une certaine surprise car il paraît paradoxal de réclamer l'utilisation des crédits américains pour financer la reconstruction des écoles tout en refusant ce même plan. Gaston Coquel répond alors qu'il ne rejette pas l'aide américaine, mais à la condition que celle-ci ne remette pas en cause l'indépendance de la France, en particulier celle de son économie. Or, ajoute Gaston Coquel – qui ne craint pas de se contredire – le véritable objectif du plan est l'asservissement économique de la France. Il lui attribue en fait toutes les difficultés que rencontre le département : le plan Marshall freine la reconstruction du Pas-de-Calais et désorganise la production industrielle. Gaston Coquel affirme ainsi que, si le textile calaisien ne reçoit pas les contingents de fil nécessaires à son fonctionnement, la responsabilité en revient aux Américains qui redoutent la concurrence calaisienne. Guy Mollet lui répond que la propagande communiste ne peut avoir aucune crédibilité dans le Pas-de-Calais, où la plupart des usines ne fonctionnent que grâce à l'aide américaine. Gaston Coquel réplique alors que « le secrétaire général du parti socialiste a fait l'apologie du gouvernement le plus impérialiste de la terre. »⁴⁹ Le plan Marshall, ajoute le conseiller communiste, n'est en effet qu'un plan de préparation à la guerre dans le cadre duquel la France est en train d'abandonner tous ses droits nationaux. Emile Vanrullen riposte alors que la comparaison des budgets militaires montre que la France est plus pacifique que l'URSS. La proposition que fait alors Gaston Coquel de former une commission d'enquête suscite l'ironie d'Emile Vanrullen et de Guy Mollet qui s'exclame : « pour aller en Russie ? Mais on n'est pas sûr d'en revenir ! »⁵⁰ Guy Mollet ajoute ensuite, évoquant de toute évidence la Tchécoslovaquie : « vous souvenez-vous, lorsque cette aide américaine fut proposée à l'Europe, à 17 pays d'Europe, de ce chef de gouvernement qui fut convoqué à Moscou puis en revint 48 heures après, dire « je m'étais trompé, j'ai dit oui mais c'était non. Comme indépendance on ne fait pas mieux. »⁵¹ Les arguments des communistes et de leurs adversaires ne changeront guère par la suite. Le 12 mai 1953, Jean Bardol estime encore que le chômage est une conséquence du plan Marshall et Bernard Chochoy lui répond que l'aide américaine a, en fait, été indispensable au redressement de l'économie française⁵².

Le plan Marshall n'est cependant, pour les communistes, que l'un des aspects d'une politique extérieure américaine et, plus généralement, d'une politique occidentale dont ils dénoncent le caractère fondamentalement agressif. Le 4 mai 1951, un vœu d'André Mancey proposant la réduction du service militaire provoque la réaction des socialistes qui, tout en s'affirmant favorables au désarmement, refusent ce qu'ils estiment être un marché de dupes. Bernard Chochoy précise que le service militaire est beaucoup plus long en Europe de l'Est et lorsqu'André Mancey compare le nombre des soldats français et soviétiques à la superficie de la France et de l'URSS, il suscite l'ironie de Bernard Chochoy : « Indiquez-nous aussi les chiffres pour la principauté de Monaco ! »⁵³ Le 20 mai 1952, un vœu communiste, déjà mentionné, accuse les Américains d'avoir préparé

depuis de longues années la guerre bactériologique et de la pratiquer en Corée. Après une protestation d'Emile Vanrullen, ce vœu est rejeté à l'unanimité moins les deux voix communistes⁵⁴. Si les communistes dénoncent avec virulence la politique occidentale, les conseillers socialistes ou de droite utilisent volontiers l'exemple de l'Union soviétique ou des démocraties populaires pour mieux souligner les contradictions communistes. Dès le 22 septembre 1947, après une intervention de Gaston Coquel, Bernard Chochoy compare l'agitation sociale que connaît la France avec le calme qui règne dans la zone d'influence soviétique où la ration de pain est pourtant inférieure à celle de la France : « Je ne voudrais pas supposer que dans ces pays, il n'est pas permis de faire grève. »⁵⁵ Le 19 mai 1952, après le refus de Jean Bardol de voter une subvention à la ville de Lens à l'occasion des fêtes du centenaire du charbon, ces festivités glorifiant, aux yeux du conseiller communiste, un siècle d'exploitation féroce, Emile Vanrullen réplique en évoquant les mines des démocraties populaires⁵⁶. Le 27 septembre 1954, à l'occasion d'un débat consacré au réarmement allemand, Jules Pouget, estimant que son patriotisme a été mis en doute par Jean Bardol, rappelle ses états de service au cours des deux guerres mondiales avant de mentionner le pacte germano-soviétique et d'affirmer que rien, après tout, n'empêche d'envisager la possibilité d'un rapprochement entre Allemands et Soviétiques, d'« une nouvelle alliance... et une nouvelle revue des troupes allemandes par M. Malenkof sur la Unter den Linden. »⁵⁷ Le 28 avril 1955, Jeannil Dumortier répond à Jean Bardol qui critiquait le lien établi par Christian Pineau dans sa déclaration d'investiture entre augmentation des salaires et développement de la productivité en soulignant avec ironie que l'on ne saurait « comparer le pays du stakhanovisme qui crée au pays de la productivité qui tue. »⁵⁸ Lors de cette même séance, Jules Pouget feint de s'étonner du discours de Jean Bardol : « Attention... vous abandonnez l'industrie lourde, c'est un avis que je vous donne. Prenez garde à ce que des oreilles indiscretes aillent rapporter à Moscou ce que vous avez dit. »⁵⁹ Jean Bardol ayant également évoqué les accords de Paris d'octobre 1954 pour expliquer le refus communiste de voter en faveur de Christian Pineau, Emile Vanrullen y voit la preuve que les communistes qui accusent leurs adversaires d'être les hommes du réarmement allemand, à la solde de l'étranger, prennent leurs décisions « en fonction des intérêts supérieurs de la Russie soviétique. »⁶⁰ Il souligne la contradiction entre les positions du parti communiste en 1955 et celles qu'il défendait à la Libération, lorsque Auguste Lecoœur « distribuait quelques litres de genièvre aux mineurs qui avaient battu le record de la veille. »⁶¹ La mention de l'ancien maire de Lens est évidemment l'occasion d'évoquer la phase de turbulence que traverse alors le parti communiste : « Il est vrai que nous devons parler avec circonspection de M. Lecoœur car je ne sais pas si cet ancien ministre sera un jour réhabilité ou s'il sera exclu et considéré avec nous comme une vipère lubrique. »⁶² Auguste Lecoœur, membre du parti communiste depuis 1927, ayant joué un rôle éminent dans la résistance communiste, avait effectué une montée en puissance au sein de l'organisation communiste à l'occasion de la maladie qui avait frappé Maurice Thorez à partir d'octobre 1950. Il apparaissait dès lors comme l'un des dirigeants les plus puissants du PCF, mais les conséquences de la mort de Staline le conduisirent à s'opposer à Maurice Thorez revenu en France en avril 1953. Le conflit aboutit à l'exclusion temporaire puis définitive d'Auguste Lecoœur⁶³.

Les communistes ripostent aux attaques socialistes en accusant leurs adversaires d'avoir choisi la préparation à la guerre et la domination américaine⁶⁴ et d'être en fait les nouveaux collaborateurs de la nouvelle occupation que connaît la France car « celle des Allemands hier, celle des Américains aujourd'hui, se ressemblent. »⁶⁵ Les communistes affirment par ailleurs leur totale solidarité avec l'URSS et les démocraties populaires. Les pays socialistes, fondamentalement pacifiques, puisque, comme l'affirme André Mancey en 1951, les soldats y sont occupés à des positions défensives au contraire des militaires occidentaux destinés à l'agression, ont libéré la classe ouvrière. Le 19 mai 1952, Jean Bardol oppose la situation des mineurs du Pas-de-Calais à celle des mineurs soviétiques qui ne travaillent que six heures par jour et dont le rendement élevé est le résultat de la mécanisation. « Ils ne travaillent pas pour une société capitaliste mais pour développer le pouvoir d'achat et être plus heureux. D'ailleurs, on vient d'enregistrer en Union soviétique une cinquième baisse (des prix) qui a provoqué une augmentation de 100% du pouvoir d'achat des travailleurs en 1951 alors qu'en France ce pouvoir n'a cessé de diminuer dans les mêmes proportions. »⁶⁶ Ce

panégyrique suscite l'ironie d'Emile Vanrullen qui s'étonne qu'il y ait encore des ingrats qui ne souhaitent pas aller vivre dans un pareil paradis⁶⁷. Jean Bardol évoque à nouveau en octobre 1955 le prodigieux développement économique et l'élévation du niveau de vie des pays socialistes qui contrastent avec la situation française.⁶⁸

Le débat sur la construction européenne vient dans une large mesure s'inscrire dans le cadre de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Un vœu socialiste débattu le 8 mai 1950 demande que les autorités françaises s'efforcent d'aboutir à la constitution d'un parlement européen élu au suffrage universel, ce qui provoque une réplique des communistes qui estiment, dans le droit fil de la doctrine Jdanov, que cette proposition tend à diviser l'Europe en deux camps, celui des puissances démocratiques et celui des puissances impérialistes. Emile Vanrullen réplique alors qu'il n'est pas question de diviser l'Europe mais simplement d'inviter les Etats libres à s'unir⁶⁹. Mais ce sont essentiellement le plan Schuman et la CECA qui conduisent l'assemblée départementale à débattre de la construction européenne, le problème de la CED n'étant évoqué, assez curieusement d'ailleurs, qu'à l'occasion du remplacement à la présidence du conseil général de Louis Le Sénéchal par Emile Durieux. Le 4 mai 1951 est débattu un vœu d'André Mancey demandant l'abrogation du plan Schuman⁷⁰. Un autre vœu communiste, discuté le 28 septembre 1954, présente la CECA, ainsi que nous avons déjà pu le mentionner rapidement lorsque nous avons évoqué l'action du préfet Georges Phalempin, comme une entreprise de liquidation de l'industrie française passant en particulier par la fermeture de nombreux puits de mine⁷¹. Le rôle de la CECA est enfin à nouveau examiné le 11 octobre 1955 dans le cadre d'un débat sur le vote de subventions au CADERM, Comité d'Action pour la Défense et l'Expansion de la Région Minière⁷². Les communistes dénoncent en 1951 un plan qui s'inscrit selon eux dans le cadre de la préparation à la guerre. Ils affirment en 1951, 1954 et 1955, qu'il aggrave les conditions de vie des travailleurs. Prolongeant le plan Marshall, la CECA ne peut en fait que conduire à la ruine de l'industrie charbonnière. Pour Emile Vanrullen, qui fait partie des parlementaires qui représentent la France au sein du conseil de la CECA, le caractère absurde des arguments communistes est évident. Loin d'être un plan de préparation à la guerre, le plan Schuman doit au contraire faire disparaître les causes économiques des conflits. Loin d'aggraver les conditions de vie des travailleurs, il offre l'espoir d'un alignement par le haut des conditions sociales dans les pays concernés. Quant aux difficultés rencontrées par l'industrie charbonnière, elles ne sont pas liées à la CECA qui ne pratique pas le malthusianisme économique mais qui est au contraire un organisme de développement ouvrant à l'industrie française des débouchés plus vastes que le marché national. Les difficultés rencontrées par le bassin minier du Pas-de-Calais sont avant tout liées à la modernisation économique, en particulier au développement d'autres sources d'énergies.

Les guerres coloniales et la laïcité

Le conflit indochinois, évoqué à quelques reprises par les conseillers généraux du Pas-de-Calais, s'inscrit pour eux en quelque sorte naturellement dans le cadre de la guerre froide. Lors de la séance du 6 janvier 1950, André Mancey estime que le budget départemental ne peut être que mauvais, la France gaspillant ses ressources dans la conduite de la guerre du Vietnam et dans la préparation d'un conflit contre l'Union soviétique⁷³. Cette guerre est à nouveau évoquée lors de la préparation du budget 1951, discuté le 18 décembre 1950, qui prévoit des mesures en faveur des combattants d'Indochine originaires du Pas-de-Calais et de leurs familles. Le 20 mai 1952, un vœu communiste (déjà mentionné) demande que soit levé l'interdiction de jouer dans le Pas-de-Calais la pièce *Drame à Toulon*, « qui relate la vie du marin Henri Martin condamné à cinq ans de réclusion pour avoir dénoncé le caractère antinational de la guerre du Vietnam. »⁷⁴ C'est cependant lors de la séance du 4 mai 1951 que la guerre d'Indochine est évoquée le plus longuement à l'occasion d'un vœu déposé par André Mancey contre l'envoi de troupes françaises en Indochine. Selon Emile Vanrullen, la population française souhaite la fin du conflit indochinois mais ceux qui ont déposé ce vœu sont également ceux qui soutiennent les ennemis des soldats français. Le conseiller général du canton de Béthune conclut : « il y a dans le Pas-de-Calais un député, M. Dassonville, dont le fils combat

volontairement lui aussi en Indochine. L'histoire enregistrera cette attitude des députés communistes qui luttent contre la position de la France et celle de leurs fils qui se battent pour défendre cette position. »⁷⁵ L'opposition entre communistes et socialistes apparaît ici d'autant plus dure que la question indochinoise est évoquée par l'assemblée départementale pendant la période où le soutien de la SFIO à l'engagement français au Vietnam est le plus marqué.

La guerre d'Algérie retient davantage que celle d'Indochine l'attention du conseil général et suscite une plus grande perplexité chez les conseillers généraux. Les événements d'Afrique du Nord sont régulièrement mentionnés à partir d'octobre 1955 notamment dans les discours du doyen d'âge et ceux du président du conseil général qui ouvrent les sessions. De 1955 à 1958, ils évoquent régulièrement les soldats en opération en Algérie, les périls auxquels ces militaires et les nationaux français sont exposés. André de la Gorce fait aussi l'éloge de l'œuvre coloniale de la France commencée en Algérie en 1830 et porteuse de bien-être matériel et d'idées de liberté⁷⁶. En octobre 1956, Emile Durieux salue l'action entreprise par Guy Mollet pour régler la question algérienne⁷⁷. En décembre de la même année, il dénonce le terrorisme fanatique des rebelles algériens armés par l'étranger (ce qui est vraisemblablement une allusion à l'Égypte). Il regrette que l'œuvre entreprise par la France en Algérie soit compromise et affirme que la France n'est pas seulement combattue par ses ennemis mais aussi par ceux qui, sous des apparences plus aimables, souhaitent en fait prendre sa place au moins sur le plan économique, ce qui vise probablement les États-Unis⁷⁸. L'attitude d'Emile Durieux se transforme cependant par la suite. Le 30 avril 1958, il apparaît ainsi plus réservé sur la question algérienne, jugeant que l'assemblée départementale ne peut rester indifférente aux craintes des soldats et de leurs familles mais qu'elle n'a pas à intervenir dans la politique conduite en Algérie. Une incontestable lassitude commence en fait à se manifester : Emile Durieux exprime le souhait d'une solution rapide permettant un retour prochain de tous les soldats originaires du Pas-de-Calais. Il évoque aussi une situation économique forcément grevée par les combats en Algérie, « c'est donc bien de leur fin qu'en grande partie elle dépend. »⁷⁹

Le conflit algérien est évoqué à diverses reprises en dehors des discours d'ouverture des sessions. Le 14 mai 1956, Jean Lefranc s'élève contre une subvention aux auberges de jeunesse qu'il accuse d'inciter les parlementaires et le gouvernement à ouvrir des négociations avec les fellaghas, ce qui lui paraît impossible, la dignité nationale interdisant de discuter avec des assassins. Jean Bardol lui répond qu'il est naturel que les auberges de jeunesse « préfèrent voir leurs jeunes camper en France plutôt que dans l'Aurès. Ce qu'ils réclament, c'est la paix en Algérie, c'est ce que nous réclamons tous avec eux. »⁸⁰ Les conseillers communistes se prononcent en effet clairement pour la paix en Algérie demandant l'ouverture de négociations en Algérie dès le 10 octobre 1955. Un débat consacré le 10 décembre 1956 à l'envoi d'un mandat pour les soldats originaires du Pas-de-Calais servant en Algérie conduit à des échanges assez vifs pendant lesquels apparaît l'idée, à l'époque assez répandue, et qui constitue d'ailleurs, ainsi que le rappelle Dominique Balvet dans sa récente thèse de doctorat sur Jacques Soustelle, un des éléments du discours, de l'idéologie, de l'Algérie française, d'une manipulation de la rébellion algérienne par les communistes. Jean Bardol estime que le meilleur cadeau que l'on puisse faire aux soldats français est de les faire rentrer chez eux, ce qui lui vaut cette réplique de Jules Pouget : « cela dépend de vous et des vôtres. Ne les faites pas tuer par vos Maillot. »⁸¹ L'aspirant communiste Maillot avait en effet déserté en avril 1956 avec un convoi d'armes. Emile Vanrullen ajoute que l'appel de Jean Bardol doit être transmis au parti communiste algérien pour qu'il cesse ses attentats contre les soldats français. Jean Bardol cite alors le programme socialiste pour les élections du 2 janvier 1956 réclamant une paix immédiate en Algérie, ajoutant que les communistes, quant à eux, restent fidèles à leurs promesses⁸².

Deux vœux communistes évoquant l'Algérie sont présentés le 13 mai 1957. Le premier est entièrement consacré à l'Algérie. Il demande l'ouverture immédiate de négociations acceptant la revendication d'indépendance du peuple algérien. Les attendus de ce vœu précisent que la guerre est contraire à l'intérêt de la France, que ses conséquences économiques et politiques sont désastreuses, que les méthodes employées (tortures, répressions) découlent de la nature même de la guerre et déshonorent la nation. Le deuxième vœu communiste demande que des économies substantielles soient effectuées sur les crédits consacrés à la guerre d'Algérie⁸³. Ces deux vœux,

ainsi que nous avons déjà pu le voir, provoquent le dépôt par le préfet de questions préalables qui sont largement adoptées.

L'ensemble des débats consacrés au conflit algérien laisse en fait deviner un certain malaise chez les conseillers socialistes, face à une guerre qui, contrairement à la guerre d'Indochine, ne s'intégrait pas vraiment dans ce cadre de référence essentiel qu'est alors pour eux la guerre froide. Les interventions des conseillers SFIO sont en effet nettement plus rares que de coutume, alors que celles des conseillers de droite sont plus fréquentes. Après l'épisode du gouvernement Mollet, il est évident que la gêne et la lassitude gagnent du terrain. Ce trouble ne doit cependant pas être exagéré : la fédération du Pas-de-Calais accorde un appui à peu près total à la politique algérienne conduite par la direction du parti pendant les années 1957-1958.⁸⁴

Un autre enjeu, cette fois-ci purement national et totalement extérieur à la guerre froide (même si les communistes tentent quelquefois de l'y rattacher) mais plongeant des racines très profondes dans la culture des forces politiques françaises, vient, au début des années 1950, encore compliquer les débats et brouiller au moins en partie les clivages au sein du conseil général du Pas-de-Calais. Il s'agit de la laïcité de l'école. Avant 1951, c'est essentiellement par le biais des difficultés que rencontrent la reconstruction et la rénovation d'écoles détruites ou endommagées par le second conflit mondial que les questions scolaires sont abordées par le conseil général. Mais à partir du vote des lois Marie et Barangé, la question laïque est à nouveau à l'ordre du jour. Le 17 octobre 1951, Jean Bardol propose de voter pour le candidat à la présidence du conseil général qui accepterait un programme en huit points dont le quatrième est l'abrogation des lois « anti-laïques »⁸⁵. Deux vœux consacrés à la question laïque donnent lieu le lendemain à un long débat. Emile Vanrullen et les conseillers socialistes ont déposé un vœu de « défense laïque » protestant contre le vote de textes « violant ouvertement le principe du statut scolaire de la République » et établissant « un privilège inique et intolérable en faveur des seules familles hostiles à l'école républicaine. »⁸⁶ Le vœu communiste demande l'abrogation immédiate « des lois anti-laïques de septembre 1951. »⁸⁷ Jules Pouget rappelle aussitôt que le conseil général vient de se prononcer contre la discussion de tous les vœux à caractère politique, ce que nous avons déjà pu mentionner. Mais sa proposition visant à rejeter le débat est écartée après un vote de 20 voix contre 20, celle du président Louis Le Sénéchal étant prépondérante. Les débats sont ensuite sans surprise, chaque famille politique développant son argumentaire habituel. Les socialistes affirment regretter que la question scolaire ait été réveillée, font l'éloge de l'école laïque, école de liberté, de fraternité, de tolérance qui a fait ses preuves en formant de belles générations de Français. Le respect de la liberté de conscience est d'abord, affirment-ils, celui de l'enfant. Il ne doit donc pas y avoir d'enseignement religieux dans le cadre scolaire. Il est par ailleurs inconcevable que l'on puisse demander, sous couvert de liberté, des moyens pour concurrencer un service public. Si l'école libre rencontre des difficultés, la droite devrait approuver sa nationalisation, qui a très bien réussi dans le cas des écoles des houillères. Jean Bardol dénonce une école confessionnelle au service du capitalisme qui enseigne la résignation, affirmant que plus l'on est malheureux sur terre, plus l'on est heureux au ciel. Les conseillers appartenant à la droite, y compris Jules Pouget (dont l'anticléricalisme était bien connu), répliquent aux socialistes et aux communistes que l'éloge de l'école laïque est inutile puisque personne ne l'attaque et que les difficultés qu'elle peut éprouver ne sont en aucun cas imputables à une école libre qui n'a pas encore reçu la moindre subvention et qui n'est nullement l'école des riches. Pour la droite, les socialistes dissimulent mal qu'ils sont en pratique favorables au monopole scolaire. Quant aux communistes, ils semblent avoir oublié qu'ils manifestaient avant la guerre le même refus à l'égard de l'école laïque et de l'école libre (et il est de fait que la SFIC, au temps de la ligne classe contre classe, réservait ses attaques les plus dures à la première, dénoncée comme l'un des principaux auxiliaires du système capitaliste). Le vœu socialiste est en définitive adopté à une très courte majorité⁸⁸. Un autre vœu de défense laïque débattu le 20 mai 1952 comporte à la fois un soutien du conseil général aux commémorations du soixante-dixième anniversaire des lois laïques de 1882 et une protestation contre toute subvention aux écoles privées. Pierre Guillain tente en vain de s'opposer au débat. La première partie du vœu est ensuite adoptée à l'unanimité, la deuxième partie par 22 voix contre 19 et deux abstentions.

Citons enfin un vœu communiste débattu le 14 octobre 1957 et demandant que les crédits de la loi Barangé puissent être utilisés par les communes sans participation financière de leur part, que la part de l'État dans les constructions scolaires atteigne 95% et que toutes les subventions prévues par la loi Barangé soient réservées à l'école publique⁸⁹. Louis Le Sénéchal affirme nettement son désaccord avec les deux premiers points mais aussi son complet accord avec le troisième. Jean Lefranc réplique alors que le conseil général sort une nouvelle fois de son rôle et s'acharne contre les écoles libres alors même que l'enseignement public, déjà surchargé, serait incapable d'accueillir davantage d'élèves. Les deux premiers points sont finalement repoussés, au contraire du troisième adopté avec les voix socialistes⁹⁰.

On peut en fait affirmer que la question laïque revêt un statut tout à fait privilégié dans les débats du conseil général. La laïcité est en fait l'un des rares points autour desquels puisse se produire une certaine convergence entre socialistes et communistes après 1947. Cette convergence ne doit certes pas être surestimée. Les arguments employés par les communistes et les socialistes ne sont pas les mêmes. Contrairement aux communistes, les socialistes évitent toute attaque véritablement antireligieuse dans le cadre de leur lutte contre l'école privée. Les socialistes soulignent par ailleurs volontiers les contradictions des communistes en matière de laïcité. C'est ainsi qu'après que Jean Bardol ait évoqué le 27 avril 1955 la défense de l'école laïque, Emile Vanrullen lui réplique que, lors de l'élection du président de l'Assemblée Nationale, les communistes au lieu de voter pour le président sortant, le socialiste André Le Troquer, ont préféré contribuer à l'élection du républicain populaire Pierre Schneider qui ouvre la séance de l'Assemblée Nationale « en la plaçant sous la protection divine et vous osez parler de laïcité. »⁹¹ Malgré tout, la défense de la laïcité constitue sans doute le seul domaine où il soit possible que Jean Bardol proclame en 1951 son accord avec « son collègue Vanrullen pour dire qu'il convient à la majorité républicaine, par son action dans le pays, de faire abroger les lois antilaïques. »⁹²

Conclusion

Les questions de politique nationale et internationale mettent en évidence des clivages ou des convergences qui ne sont pas, en fait, à l'échelle du département. Elles jouent donc un rôle fondamental dans la délimitation de la majorité et des oppositions. A partir de 1947, et surtout de 1948 et de 1949, l'opposition entre socialistes et communistes devient la *summa divisio* de l'assemblée départementale. Dès lors, et jusqu'à la fin de la période étudiée – et tout spécialement jusqu'au milieu des années 1950 – l'affrontement entre communistes et socialistes fait passer au second plan l'opposition entre la droite et la gauche. Le ressurgissement de la question laïque à partir de 1951 vient cependant brouiller quelque peu les enjeux (beaucoup plus que ne le fait la guerre d'Algérie, qui trouble les socialistes mais sans les rapprocher aucunement des communistes). La question laïque est peut-être, dès cette époque, un fossile, mais c'est un fossile qui reste très vivant.

Malgré cette situation assez compliquée, la SFIO parvient, non sans difficulté, mais avec une habileté certaine, à conserver le contrôle du conseil général. Face à cette hégémonie socialiste, la droite et les communistes adoptent des stratégies radicalement différentes. La droite cherche à évacuer le plus possible les débats de politique nationale ou internationale, espérant en revanche jouer dans le cadre des affaires proprement départementales le rôle d'une puissante minorité d'influence. Cette position la conduit logiquement à intervenir assez peu lorsque les questions extérieures au Pas-de-Calais sont abordées, et ses interventions sont essentiellement d'ordre défensif. La dimension locale de l'action politique est donc absolument privilégiée par la droite.

Les horizons et les solidarités des communistes sont d'une toute autre nature. Pour eux, la dimension nationale et même mondiale de l'action politique prime toujours sur l'échelle départementale et le conseil général constitue avant tout une sorte de tribune permettant de dénoncer l'action de leurs adversaires, c'est-à-dire, en pratique de tous les autres conseillers généraux. Cette stratégie qu'expliquent les caractères spécifiques du mouvement communiste et le

contexte de guerre froide, aboutit à la marginalisation à peu près complète de la petite minorité communiste dont les possibilités d'action concrète sont extrêmement réduites. Cet isolement et cette impuissance contrastent avec la réussite partielle de la droite qui conserve toujours un certain poids dans l'assemblée départementale et à laquelle le contexte particulier de l'année 1958 permettra de réaliser le compromis recherché avec la SFIO au sein du conseil général. Il est vrai que cet accord est cependant éphémère puisqu'il est remis en cause dès 1960 et toujours partiel, suscitant de fortes réticences chez certains élus.

Si l'hégémonie socialiste est certainement le trait marquant de l'histoire politique du conseil général du Pas-de-Calais de 1945 à 1958, donnant son unité à ces années (et même, en fait, à une bien plus longue période), il ne faut pas sous-estimer la complexité du système politique départemental, conséquence sans doute naturelle de son caractère multipolaire, et de ce fait inévitablement assez instable.

Les arguments échangés dans le cadre des débats politiques du conseil général ne sont pas d'une très grande originalité et reprennent assez fidèlement ceux qui sont débattus à l'échelle de la nation. L'on peut cependant remarquer que l'histoire récente, en particulier les événements du second conflit mondial, et les caractéristiques économiques du département contribuent sans doute à expliquer l'attention portée en début de période à la décentralisation et ultérieurement au plan Schuman et à la CECA. La violence verbale qui marque les débats ou les constants rappels des événements de la seconde guerre mondiale ne constituent peut-être pas par contre des originalités du département mais des traits de la culture politique des années de guerre froide. Ce dernier point mériterait cependant d'être approfondi et la comparaison avec d'autres conseils généraux serait cependant nécessaire pour déterminer si la traditionnelle opposition des fédérations communiste et socialiste du Pas-de-Calais, mise en sommeil au sein de l'assemblée départementale en 1945 et 1946, n'a pas contribué à envenimer encore davantage à partir de 1947 les séances du conseil général.⁹³

Annexe

Les conseillers généraux cités et leur mandat départemental de 1945 à 1958.

- Jean Bardol : né en 1923. Communiste. Conseiller général de Samer de 1951 à 1958.
- Bernard Chochoy : né en 1908. Socialiste indépendant (1945) puis SFIO. Conseiller général de Lumbres de 1937 à 1940 puis à nouveau à partir de 1945.
- Gaston Coquel : né en 1901. Communiste. Conseiller général de Carvin de 1945 à 1949.
- Alfred Coutet : né en 1883. Radical-socialiste. Conseiller général du Parcq à partir de 1945.
- Fernand Darchicourt : né en 1917. Socialiste SFIO. Conseiller général de Carvin à partir de 1955.
- Gaston Declémy : né en 1903. Radical indépendant, Divers droite. Conseiller général d'Ardres à partir de 1945.
- Jeannil Dumortier : né en 1911. Socialiste SFIO. Conseiller général de Boulogne-Sud à partir de 1955.
- Emile Durieux : né en 1905. Proche de la SFIO. Conseiller général de Bertincourt à partir de 1945. Président du conseil général du Pas-de-Calais de 1954 à 1966.
- Robert de Guigné : né en 1891. Divers droite. Conseiller général de Pas-en-Artois à partir de 1951.
- Pierre Guillain : né en 1904. Divers droite. Conseiller général de Saint-Omer à partir de 1945.
- André de la Gorce : né en 1878. Indépendant de droite. Conseiller général d'Hucqueliers de 1913 à 1958.
- Jean Lefranc : né en 1892. RPF. Conseiller général d'Arras-Nord à partir de 1949.
- Louis Le Sénéchal : né en 1910. SFIO. Conseiller général de Marquise de 1937 à 1940 puis à partir de 1945. Président du conseil général du Pas-de-Calais de 1946 à 1954.

- André Mancey : né en 1913. Communiste. Conseiller général de Houdain de 1951 à 1958.
- Guy Mollet : né en 1905. SFIO. Secrétaire général de ce parti à partir de 1946. Conseiller général d'Arras-Sud de 1945 à 1949. Président du conseil général du Pas-de-Calais de 1945 à 1946.
- André Parent : né en 1897. Communiste. Conseiller général d'Avion de 1937 à 1939 puis de 1945 à son décès.
- Jules Pouget : né en 1884. Radical. Il prend l'étiquette RPF en 1949. Conseiller général d'Etaples de 1945 à 1961.
- Emile Vanrullen : né en 1903. SFIO. Conseiller général de Châlons (1937 – 1940) puis de Béthune à partir de 1945.
- Adolphe Vincent : né en 1896. Droite. Conseiller général de Desvres de 1928 à 1940 et de 1945 à 1949.

Abréviations utilisées dans les notes

- PVD : procès-verbaux des délibérations
- CG : conseil général
- PDC : Pas-de-Calais
- ICA : Imprimerie Centrale de l'Artois

¹ PVD du CG du PDC, séance du 10 décembre 1956, Arras, ICA, 1957, pages 76 à 78.

² PVD du CG du PDC, séance du 25 avril 1946, Arras, ICA, 1957, page 40 ; PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 55 ; PVD du CG du PDC, séance du 28 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 81.

³ PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 53.

⁴ Ibidem, pages 61 & 62.

⁵ PVD du CG du PDC, séance du 25 avril 1946, Arras, ICA, 1946, page 40.

⁷ PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, pages 81 & 82.

⁸ Ibidem, page 55.

⁹ PVD du CG du PDC, séance 4 mai 1951, Arras, ICA, 1951, page 40 ; PVD du CG du PDC, Arras, ICA, 1951, pages 53 & 60 ; PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, page 150 ; PVD du CG du PDC, séance du 28 avril 1955, Arras, ICA, page 76.

¹⁰ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, page 148.

¹¹ PVD du CG du PDC, séance du 26 novembre 1945, Arras, ICA, 1946 ; PVD du CG du PDC, séance du 12 mai 1958, Arras, ICA, 1958, pages 117 à 122.

¹² PVD du CG du PDC, séance du 17 septembre 1946, Arras, ICA, 1946, page 153 ; PVD du CG du PDC, séance du 28 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 86.

¹³ PVD du CG du PDC, séance du 17 septembre 1946, Arras, ICA, 1946, pages 153 & 154 ; PVD du CG du PDC, séance du 28 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 86.

¹⁴ PVD du CG du PDC, séance du 15 décembre 1958, Arras, ICA, 1959, pages 48 à 60.

¹⁵ PVD du CG du PDC, séance du 25 avril 1946, Arras, ICA, 1946, pages 38 à 42.

¹⁶ PVD du CG du PDC, séance du 4 mai 1951, Arras, ICA, 1951, pages 22 à 49.

¹⁷ PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 57.

¹⁸ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, page 148.

¹⁹ PVD du CG du PDC, séance du 25 avril 1946, Arras, ICA, 1946, pages 36 à 42.

²⁰ PVD du CG du PDC, séance du 13 mai 1947, Arras, ICA, 1947, pages 19 à 39.

²¹ PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 54.

²² Ibidem.

²³ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, pages 147 & 148.

²⁴ PVD du CG du PDC, séance du 22 janvier 1949, Arras, ICA, 1949, page 45.

²⁵ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, pages 145 à 163.

²⁶ PVD du CG du PDC, séance du 13 mai 1957, Arras, ICA, 1957, pages 185 à 189.

²⁷ Ibidem, pages 189 à 193.

²⁸ L'affaire est évoquée par Jean Bardol dans ses mémoires : *Un train de sénateur*, Pont-de-Briques, Mémoires de militants, 1999, pages 131 & 132.

²⁹ PVD du CG du PDC, séance du 28 septembre 1954, Arras, ICA, 1954, page 126.

-
- ³⁰ Philippe Roger, Les élections cantonales de 1945 dans le Pas-de-Calais : un système politique transformé ?, *Revue du Nord*, octobre-décembre 2001, pages 801 à 820.
- ³¹ PVD du CG du PDC, séance du 29 octobre 1945, Arras, ICA, 1946, page 80.
- ³² Philippe Roger, Une entrée en guerre froide : les élections cantonales de 1949 dans le Pas-de-Calais, *Revue du Nord*, janvier-mars 2002, pages 110 & 111.
- ³³ PVD du CG du PDC, séance du 27 septembre 1954, Arras, ICA, 1954, pages 20 à 32.
- ³⁴ PVD du CG du PDC, séance du 17 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 20.
- ³⁵ Ibidem, pages 21 à 23.
- ³⁶ Ibidem, page 24.
- ³⁷ PVD du CG du PDC, séance du 27 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 22.
- ³⁸ Ibidem.
- ⁴⁰ Ibidem, page 23.
- ⁴¹ Ibidem, page 25.
- ⁴² Ibidem.
- ⁴³ Ibidem.
- ⁴⁴ Ibidem.
- ⁴⁵ Ibidem, pages 19 à 29.
- ⁴⁶ Jean-Michel Royer, De Dorgères à Poujade, pages 149 à 180, in Jacques Fauvet et Henri Mendras (dir.) *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1958, 531 pages. Sur l'influence de Dorgères dans le département, pour une période cependant un peu antérieure, on peut consulter : José Arnoux, *Milieus ruraux et urbains dans le Pas-de-Calais dans la tourmente nationaliste de l'entre-deux-guerres : le dorgérisme et le PSF*. Mémoire de maîtrise dirigé par Bernard Ménager et Robert Vandebussche soutenu à l'université de Lille 3 en 1991.
- ⁴⁷ PVD du CG du PDC, séance du 8 mai 1950, Arras, ICA, 1950, pages 155 à 157.
- ⁴⁸ Sur la perception française du plan Marshall et sur l'opposition communiste à l'aide américaine, voir Philippe Roger, *Rêves et cauchemars américains, les Etats Unis au miroir de l'opinion publique française*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, pages 149 à 168 et 237 à 245.
- ⁴⁹ PVD du CG du PDC, séance du 22 janvier 1949, Arras, ICA, 1949, page 229.
- ⁵⁰ Ibidem, page 232.
- ⁵¹ Ibidem, page 235.
- ⁵² PVD du CG du PDC, séance du 12 mai 1953, Arras, ICA, 1953, pages 84 à 86.
- ⁵³ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, page 39.
- ⁵⁴ Ibidem, pages 161 à 163.
- ⁵⁵ PVD du CG du PDC, séance du 22 septembre 1947, Arras, ICA, 1948.
- ⁵⁶ PVD du CG du PDC, séance du 19 mai 1952, Arras, ICA, 1952, pages 33 & 34.
- ⁵⁷ PVD du CG du PDC, séance du 27 septembre 1954, Arras, ICA, 1954, page 27.
- ⁵⁸ PVD du CG du PDC, séance du 28 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 82.
- ⁵⁹ Ibidem, page 81.
- ⁶⁰ Ibidem, page 84.
- ⁶¹ Ibidem.
- ⁶² Ibidem.
- ⁶³ Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du parti communiste français* Paris, Presses Universitaires de France, Thémis, 1995, pages 265, 266, 289 & 290.
- ⁶⁴ PVD du CG du PDC, séance du 17 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 21.
- ⁶⁵ PVD du CG du PDC, séance du 30 septembre 1952, Arras, ICA, 1952, page 93.
- ⁶⁶ PVD du CG du PDC, séance du 19 mai 1952, Arras, ICA, 1952, page 34.
- ⁶⁷ Ibidem.
- ⁶⁸ PVD du CG du PDC, séance du 11 octobre 1955, Arras, ICA, 1955, page 62.
- ⁶⁹ PVD du CG du PDC, séance du 8 mai 1950, Arras, ICA, 1950, pages 165 & 166.
- ⁷⁰ PVD du CG du PDC, séance du 4 mai 1951, Arras, ICA, 1951, pages 46 à 49.
- ⁷¹ PVD du CG du PDC, séance du 28 septembre 1954, Arras, ICA, 1954, pages 120 à 126.
- ⁷² PVD du CG du PDC, séance du 11 octobre 1955, Arras, ICA, 1955, pages 49 à 72.
- ⁷³ PVD du CG du PDC, séance du 6 janvier 1950, Arras, ICA, 1950, page 128.
- ⁷⁴ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, pages 159 & 160.
- ⁷⁵ PVD du CG du PDC, séance du 4 mai 1951, Arras, ICA, 1951, page 34.
- ⁷⁶ PVD du CG du PDC, séance du 8 octobre 1956, Arras, ICA, 1956, page 20.
- ⁷⁷ Ibidem, pages 30 & 31.
- ⁷⁸ PVD du CG du PDC, séance du 3 décembre 1956, Arras, ICA, 1956, pages 32 & 33.
- ⁷⁹ PVD du CG du PDC, séance du 30 avril 1958, Arras, ICA, 1958, page 17.
- ⁸⁰ PVD du CG du PDC, séance du 14 mai 1956, Arras, ICA, 1956, page 71.

⁸¹ PVD du CG du PDC, séance du 10 décembre 1956, Arras, ICA, 1957, page 75. L'affaire Maillot ne suscite pas seulement les réactions de la droite départementale. Elle provoque en particulier une réponse très ferme de la fédération SFIO du Pas-de-Calais qui utilise alors abondamment l'affiche « non à la trahison », dénonçant le rôle joué par le parti communiste. Cf., Gilles Morin, les fédérations septentrionales dans l'établissement de la politique algérienne de la SFIO, page 290, in Bernard Ménager, Jean-François Sirinelli et Jean Vavasseur-Desperriers (Editeurs), *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'Histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1995, 425 pages.

⁸² PVD du CG du Pas-de-Calais, séance du 10 décembre 1956, Arras, ICA, 1957, page 75.

⁸³ PVD du CG du PDC, séance du 13 mai 1957, Arras, ICA, 1957, pages 185 & 186, 188 & 189.

⁸⁴ Gilles Morin, *op. Cit.*, page 294.

⁸⁵ PVD du CG du PDC, séance du 17 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 22.

⁸⁶ PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 58.

⁸⁷ Ibidem, page 59.

⁸⁸ Ibidem, pages 60 à 88.

⁸⁹ PVD du CG du PDC, séance du 20 mai 1952, Arras, ICA, 1952, pages 158 & 159.

⁹⁰ PVD du CG du PDC, séance du 14 octobre 1957, Arras, ICA, 1958, pages 172 à 176.

⁹¹ PVD du CG du PDC, séance du 27 avril 1955, Arras, ICA, 1955, page 26.

⁹² PVD du CG du PDC, séance du 18 octobre 1951, Arras, ICA, 1951, page 81.

⁹³ L'anticommunisme des dirigeants de la fédération semble bien, en effet, avoir été largement partagé par les militants. Cf., Jean Vavasseur-Desperriers, les socialistes septentrionaux et leurs alliances de la Libération à la fin des années 1960, in Bernard Ménager, Jean-François Sirinelli et Jean Vavasseur-Desperriers (Editeurs), *op. cit.*, page 308. Sur les socialistes du Pas-de-Calais pendant la période étudiée, on peut aussi se référer à Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste : sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 pages.